

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
HAUTE-GARONNE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'AURIAC-SUR-VENDINELLE

DCM N° 2025-17

Séance du 12 mars 2025

NOMBRE DE MEMBRES	
Elus	15
En exercice	12
Présents	11
Votants	12
Absente	1

L'an deux mille vingt-cinq, le douze mars, le Conseil Municipal régulièrement convoqué en session ordinaire s'est réuni dans la salle éponyme de la mairie, sous la présidence de Monsieur Roger PEDRERO, le Maire

Date de convocation

7 mars 2025

Date d'affichage

7 mars 2025

Présents : Mesdames Colette BRUN, Véronique CHOLLET, Céline ESCUDIÉ, Véronique ROQUES, Séverine TRUDGETT, et Messieurs Davy BRESSOLLES, Laurent DUPUY, Roger PEDRERO, Jacques PINEL, Vincent PRADELLES, Jean-Pierre SOUAL

Excusée : Madame Simone SPADOTTO donne procuration à Monsieur Roger PEDRERO

Secrétaire de séance : Monsieur Laurent DUPUY

OBJET : Modification du tableau des effectifs

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet ;

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n° 84-53 susvisée ;

Vu la délibération du 16/01/2025 mettant à jour le tableau des effectifs ;

Considérant la nécessité d'actualiser le tableau des emplois de la commune d'AURIAC-SUR-VENDINELLE ;

Monsieur le Maire propose le tableau suivant :

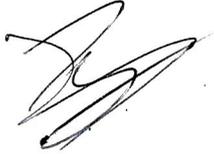
Grade	Catégorie	Effectif	Temps de travail hebdomadaire (*annualisé)	Poste d'emploi
Titulaires et stagiaires sur emplois permanents				
Rédacteur principal 2 ^{ème} classe - DCM 2023-28 (28/06/2023)	B	1	35h	Secrétaire général
Rédacteur DCM 2016-24 (04/05/2016)	B	1	35h	Secrétaire général
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe DCM 2022-15 (11/05/2022)	C	1	35h	Secrétaire
ATSEM principal 2 ^{ème} classe DCM 2019-55 (10/10/2019)	C	1	35h*	ATSEM coordinateur
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe DCM du 02/09/2010	C	1	35h	Responsable technique
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe DCM 2019-11 (21/02/2019)	C	1	35h	Agent technique
Adjoint technique DCM du 24/01/2008	C	1	35h	Agent technique
Adjoint technique DCM 2019-02 (10/01/2019)	C	1	33h*	Responsable de cantine
Adjoint technique DCM 2019-56 (10/10/2019)	C	1	35h*	Agent polyvalent
Adjoint technique DCM 2023-42-2 (27/07/2023)	C	1	28h20min*	Agent polyvalent
Adjoint technique DCM 2019-58 (10/10/2019)	C	1	28h*	Agent polyvalent
Adjoint technique DCM 2023-52 (16/08/2023)	C	1	8h*	Accompagnateur de bus scolaire
Adjoint technique - DCM 2024-49 (10/07/2024)	C	1	27h45min*	Agent polyvalent
Titulaires en disponibilité				
Rédacteur principal	B	1	35h	Secrétaire général
Adjoint technique DCM 2020-71 (17/12/2020)	C	1	35h*	Agent polyvalent
Contractuels sur emplois non-permanents (art. 3 de la loi n°84-53)				
Adjoint technique - DCM 2024-71 (19/12/2024)	C	1	34h* (du 01/01 au 04/07/2025)	Agent polyvalent
Adjoint technique DCM 2024-70 (19/12/2024)	C	1	33h30* (du 01/01 au 31/03/2025)	Agent polyvalent
Adjoint technique DCM 2024-70 (16/01/2025)	C	1	33h45* (du 20/01 au 31/03/2025)	Agent polyvalent
Adjoint technique DCM 2025-15 (12/03/2025)	C	1	33h (du 31/03/2025 au 04/07/2025)	Agent polyvalent
Adjoint administratif DCM 2024-69 (19/12/2024)	C	1	28h (du 01/01 au 31/12/2025)	Secrétaire
Adjoint administratif DCM 2025-16 (12/03/2025)	C	1	7h (du 31/03/2025 au 31/12/2025)	Secrétaire

Après avoir délibéré, par 4 voix « POUR », 4 voix « CONTRE » et 4 voix d'« ABSENTION », le Conseil Municipal DECIDE :

- **d'ADOPTER** le tableau des effectifs, tels que présenté ci-dessus.
- **d'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document relatif au contenu de ce tableau.
- **d'INSCRIRE** les crédits nécessaires au budget.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Le secrétaire de séance,



Monsieur Laurent DUPUY

Le Maire,



Roger PEDRERO